

BOURSES SCOLAIRES 2022/23

A/ Listes des documents à fournir :

1 Administratif

- 11 Formulaire de demande de bourse scolaire dûment complété
- 12 Certificat de radiation de la Caisse d'Allocations Familiales française (CAF) des enfants ayant habité en France (pour les nouvelles demandes)

NB : l'inscription au registre des français établis hors de France du demandeur et des enfants candidats à une bourse scolaire est obligatoire

2 Revenus

- 21 Certificat de salaire pour la déclaration d'impôt -du 1/1/2021 au 31/12/2021- (Lohnausweis für die Steuererklärung)
- 22 Copies des 3 dernières fiches de salaire
- 23 Attestation de l'employeur justifiant de sa participation ou non aux dépenses de scolarisation
- 24 Justificatif des indemnités perçues et/ou des allocations-chômage pour les personnes sans emploi
- 25 Copie de la déclaration d'impôts pour 2021, certifiée conforme par les services fiscaux (Steuererklärung 2021)

3 Charges

- 31 Copie de l'avis d'imposition 2021 indiquant le montant payé et/ou à payer
- 31b Impôt fédéral direct 2021 (Direkte Bundesteuer – Steuerperiode : 2021)
- 32 Copie de la notification de la caisse maladie indiquant le montant payé pour 2021
- 33 Justificatifs du paiement des dépenses éventuellement engagées pour la garde d'enfants

4 Logement/habitation - Situation patrimoniale

- 41 Copie du bail de location ou quittance loyer
- 42 Pour les demandeurs en accession à la propriété : justificatifs du montant des annuités (capital et intérêts) remboursées au titre d'un emprunt contracté pour l'achat d'une résidence principale dans le pays d'expatriation
- 43 Attestation sur l'honneur relative au patrimoine mobilier/immobilier possédé en France ou à l'étranger
- 44 Tous les documents relatifs aux biens mobiliers (actions en bourse, épargnes, liquidité + valeurs mobilières)
- 44 Copie des actes de propriété
- 45 Avis d'imposition aux taxes foncières
- 46 Copie de la carte grise du ou des véhicules utilisé(s) dans le foyer
- 47 Relevés bancaires de tous les comptes (courant et épargne) pour les 3 derniers mois.

B/ Observations :

1 Les demandeurs de bourses n'exerçant pas d'activité salariée, les parents divorcés, séparés, remariés ou vivant en concubinage, ainsi que les familles arrivées récemment en Suisse, pourront être amenés à produire des justificatifs particuliers.